



# Barèmes d'honoraires de l'agence

« Conforme à l'arrêté du 10 janvier 2017 pris en application de l'article L.112-1 du code de la consommation »

## VENTES

Prix de vente	Honoraires d'agence TTC
< 100.000 €	10%
de 100.000 € à 200.000 €	8%
de 201.000 € à 300.000 €	7%
de 301.000 € à 400.000 €	6,50%
de 401.000 € à 700.000 €	6%
Avis de valeur	350,00 € TTC

Ces honoraires sont à charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat. Si ceux-ci sont à charge de l'acquéreur, mention est faite dans l'annonce.

## LOCATIONS à USAGE d'HABITATION

Prestation	Honoraires d'agence TTC
Visites Constitution du dossier Rédaction du bail	10€/m <sup>2</sup> à la charge du bailleur 10€/m <sup>2</sup> à la charge du locataire
Réalisation état des lieux d'entrée	3€/m <sup>2</sup> à la charge du bailleur
Réalisation état des lieux de sortie	3€/m <sup>2</sup> à la charge du locataire 3€/m <sup>2</sup> à la charge du bailleur
Recherche de locataire et négociation	2% TTC du loyer annuel (hors charge), avec un minimum de 150,00 TTC, à charge du bailleur



# Barèmes d'honoraires de l'agence

« Conforme à l'arrêté du 10 janvier 2017 pris en application de l'article L.112-1 du code de la consommation »

## GESTION LOCATIVE

Prestation	Honoraires d'agence TTC
Gestion locative	7,5% TTC du loyer annuel, à la charge du bailleur
Assurance "Loyers impayés"	3,75% TTC en option
En cas de plusieurs bien à gérer	Honoraires sur demande
Rédaction de bail	500,00 TTC, à charge du bailleur

## LOCATIONS COMMERCIALES et PROFESSIONNELLES

Prestation	Honoraires d'agence TTC
Visites Constitution du dossier Rédaction du bail	15% TTC du loyer annuel, à la charge du preneur
Etat des lieux	sur demande
Autres prestations	Sur demande